

# GAZETTE DU VALAIS

Paraît le **MERCREDI** et le **SAMEDI**

Au Numéro du Samedi est joint le **JOURNAL DU DIMANCHE**

Prix d'abonnement:	Un an	6 mois	3 mois
Le Valais et la Suisse (sans Bulletin officiel)	fr. 8.—	fr. 5.—	fr. 3.—
« « « (avec « « )	fr. 9.—	fr. 5.50	fr. 3.50
L'étranger (envoi par sem., sans Bulletin officiel)	fr. 11.—	fr. 6.—	fr. 3.50
Id. (envoi par N°, avec « « )	fr. 14.—	fr. 7.50	fr. 4.50

Bureau de l'Administration: Avenue de la Gare, Sion  
Lettres et argent franco

## PRIX DES ANNONCES:

La ligne ou son espace: 20 cents le Canton et la Suisse, 25 ets l'Étranger  
Réclames 50 ets

Les annonces sont reçues exclusivement par **MM. HAASENSTEIN & VOGLER**  
Agence de Publicité à Sion, Lausanne, Genève, Bâle, Zurich, etc.



**M. ALPHONSE WALTHER**  
ancien Conseiller d'Etat

La mort frappe à coups redoublés et retentissants dans les rangs de nos anciens magistrats. M. Léon Roten vient à peine, en effet, de descendre dans la tombe que, dans le même mois, et à quinze jours seulement d'intervalle, l'un de ses collègues au gouvernement pendant de nombreuses années, disparaît à son tour de la scène du monde.

M. l'ancien Conseiller d'Etat Walther — dont le décès est survenu à Sion, lundi soir, à la suite d'une longue et pénible maladie, — était originaire de Selkingen, dans le district de Conches qu'il représenta pendant de longues années au Grand Conseil. Il avait fait ses études d'avocat à Sion et y remplit successivement les fonctions

de secrétaire au Département des Finances et de rapporteur au Contentieux de l'Administration.

Plus tard, en 1873, M. le député Walther, qui s'était fait remarquer au Grand Conseil par une certaine compétence en matière administrative et financière, fut appelé, un fauteuil étant devenu vacant, à siéger au Conseil d'Etat. Après avoir débuté au sein du pouvoir exécutif comme chef du Département de l'Intérieur, il passa aux Finances, dicastère qu'il conserva depuis sans interruption jusqu'à sa retraite du gouvernement qui survint en 1893.

Rentré dans la vie privée, M. Walther consacrait les loisirs qu'elle lui laissait à la mise à jour de nos archives, besogne qu'une maladie, qui le guettait sournoisement, l'obligea bientôt à interrompre. Il se renferma dès lors dans un repos absolu et meurt à l'âge de 62 ans.

Le regretté défunt présida le Conseil d'Etat à trois reprises, soit en 1879, 1884 et 1889. Lors du grand débat qui fut soulevé au Grand Conseil concernant la Convention avec le V. Clergé au sujet des biens incamérés en 1848, il prononça un remarquable discours qui ne fut pas étranger à l'heureuse et prompt solution qui intervint pour le règlement de cette délicate question.

Nos condoléances à la famille affligée et en particulier aux deux sympathiques fils du défunt, M. l'abbé Rod. Walther, professeur, et à son frère M. Ch. Walther, teneur de livres à la Caisse hypothécaire.

Le Conseil d'Etat sera représenté par deux de ses membres aux funérailles qui auront lieu mercredi, à 10 heures.

un peu. Mme Morel répondit aimablement, pour sa fille, qu'Isabelle savait d'avance quelle serait la bienvenue.

— Elle a plus de seize ans, continua Mme Desbanel, il est temps d'en faire une femme de ménage et je trouve que Pierre a bien raison de... Tiens! fit-elle en s'interrompant, on sonne à la paroisse. Qu'est-ce que cela signifie?

— C'est le catéchisme, Césarine, dit placidement Mme Morel.

— A 4 h. après-midi? Cela ne se serait jamais vu. Et puis, écoutez... c'est la grande cloche, c'est sûrement un trépas. Qui était bien malade, Colette? Tu dois savoir cela.

Mlle Colette d'Orvin, qui visitait les pauvres et les malades, dans l'intervalle de ses tricot, et qui était en effet fort au courant des nouvelles de la paroisse, secoua négativement la tête.

— Il y a la vieille Catherine qui demeure près des grands ponts, dit-elle; j'en sors, et elle allait beaucoup mieux. C'est peut-être l'enfant du bucheon qui loge derrière le château; la rougeole est mauvaise cette année!

— Pour les enfants, on ne sonne pas la grande cloche, mademoiselle, fit Louise timidement.

— C'est vrai, Louise, vous avez raison, dit Mlle Colette de plus en plus déconcertée. C'est égal, il me semble qu'on sonne bien longtemps. Jules, tâchez de vous souvenir, quelles sont les personnes de connaissance qui sont venues à la pharmacie ce matin?

— Le calcul sera vite fait, mademoiselle. Je n'y ai été qu'une demi-heure, et je n'ai vu absolument que le vieux Joseph, le domestique de M. Pierre d'Olbot.

Mme Desbanel, à ces mots, fut prise d'une inquiétude subite, et voulant en sortir sans la témoigner, elle dit à Mme Morel:

— Gustave est là-bas qui s'arrange un petit jardin; nous pouvons, si vous le voulez, l'envoyer jusqu'à l'église. Il interrogera le sacristain. C'est le moyen le plus court d'être renseigné et de satisfaire à la curiosité de Mlle Colette.

## PENSÉE DU JOUR

La vie entière n'est qu'un moment, on en vient, on en gémit; et chaque portion de ce moment nous dure un siècle. Ciel! quand serai-je majeur? Quand aurai-je un état, une occupation? Quand ma fortune sera-t-elle faite? Quand parviendrai-je aux honneurs? Quand jouirai-je d'une retraite paisible? C'est ainsi qu'un désir succédant à l'autre, la vie nous paraît courte dans sa totalité.

ADDISON.

## LE CAUTIONNEMENT

(Voir notre N° de mercredi dernier)

Et notez que, par une coïncidence méchante mais qui n'est pas rare, il peut arriver que l'échéance du cautionnement vous vienne au moment où vous êtes gêné dans vos propres affaires. C'est surtout ce que vous risquez si vous êtes commerçant. — Les rentrées se font mal, les ventes plus mal encore; on est en temps de crise... pan! voilà la caution qui échoit... Un de nos amis, pris à ce vilain piège nous racontait naguère qu'ayant à amortir une petite dette de 5000 fr. qu'il avait empruntée pour s'établir dans un petit négoce, et juste au moment où, après les années fixées pour la réalisation de cet amortissement, il allait verser ces 5000 fr. économisés à grand peine, il avait reçu l'avis qu'un ami qu'il avait cautionné avec la plus entière confiance et pour une somme de 5000 fr. aussi, était au-dessous de ses affaires. Il ne lui restait plus qu'à choisir qui il allait faire perdre, de son créancier direct ou de son créancier cautionné, puis lui-même à faire un arrangement de créanciers! Heureusement que, dans le cas spécial, un arrangement put intervenir entre les deux principaux créanciers. Le brave donneur de signature ne fut pas ruiné, mais il dut se remettre à économiser de nouveau 5000 fr. pour payer son imprudence et l'incurie d'un ami. — A l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'est pas libéré. De tels exemples ne devraient-ils pas servir d'avertissement salutaire à ceux que l'on invite à cautionner? — Et certes, celui que nous venons de donner n'est pas un des plus terrifiants.

Le mal, avec la caution, est que celui qui la donne se repose toujours sur la « grande confiance » qu'il a en la personne pour laquelle il engage sa signature. Ne devrait-on

pourtant pas se dire qu'il y a de l'imprévu dans le monde, que le meilleur des hommes peut déchoir, ou avoir des malheurs? — Puis, sans même faire des suppositions si pessimistes, ne devrait-on pas tenir ce raisonnement: Puisque mon ami X est un homme de parfaite bonne foi, et pour peu qu'il mérite aussi quelque confiance au point de vue financier, il doit pouvoir trouver du crédit ailleurs que chez moi... Puisque moi, qui ne suis pas riche, je suis sur le point de m'engager pour lui, pourquoi d'autres, plus riches que moi, ne lui feraient-ils pas crédit? — Il semble que ce raisonnement s'impose. En réalité, il arrive tous les jours que ceux qui devraient le tenir ne le font pas. C'est l'éternelle bêtise humaine.

Mais abrégeons. Nous disons que le cautionnement est dangereux. Nous pensons que les riches eux-mêmes ne devraient pas le faire, parce qu'on donne ainsi un mauvais exemple, parce qu'ils ne sont eux-mêmes pas absolument maîtres de leurs destinées, parce qu'enfin s'ils peuvent cautionner, ils peuvent aussi prêter, et parce qu'un prêt direct est une opération nette et claire, dépourvue de la perfide inconnue qui accompagne le cautionnement.

Riches, prêtez tant que vous voudrez. Prêtez à petits intérêts, si vous avez le cœur bon. Prêtez à petits amortissements, si vous voulez rendre de vrais services. C'est une des formes du crédit que nous entendons le plus louer par ceux qui en ont été l'objet, mais ne cautionnez pas!

Et vous qui n'êtes pas dans une modeste aisance, peut-être dans une médiocre situation de fortune, cautionnez moins encore, ne cautionnez jamais, sous peine de voir sombrer tout à coup, votre prospérité, votre honneur, le bonheur des vôtres, et — par contre-coup — de devenir une cause de perturbation sociale. — Nous reviendrons sur ce point dans un prochain article, c'est-à-dire sur la répercussion que peuvent avoir sur des tiers innocents et de bonne foi les funestes effets du cautionnement, car il ne sera jamais trop long le chapitre destiné à mettre nos lecteurs en garde contre le mal social dont nous parlons. Nous aurons soin de dire aussi ce que nous pensons de ceux qui font cautionner, car il ne serait pas juste de ne blâmer que les bonnes âmes qui se ruinent en cautionnements et de n'avoir pas un mot de protestation contre ceux qui les attirent à leur perte. (Le Mercure.)

FEUILLETON DE LA GAZETTE DU VALAIS  
Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec  
M. Henri Gautier, éditeur, 55 quai des Augustins, Paris

## LA FERME AUX LILAS

par Mlle Thérèse JOSÉFA

— Pressante, je n'en sais rien. C'est la messagère d'un village voisin qui m'a laissé une lettre à lui remettre. Je ne sais trop si je dois l'attendre.

— Certainement, mon cher, dit vivement Mlle Colette, qui tirait sur un nœud que la laine avait formé, avec une légère pointe d'impatience. Quand ce ne serait que pour m'aider à terminer cet écheveau!

Jules sourit et s'inclina: — Trop heureux d'être bon à quelque chose, mademoiselle.

Et, se tournant vers Césarine: — Aujourd'hui, nous ne verrons donc pas Mlle Isabelle?

— Je ne pense pas. Mon cher oncle d'Olbot était hier un peu souffrant, et Marguerite à la lessive, ce qui est une complication. Elle a grandi ma nièce, vous verrez. L'air du pensionnat ne lui a pas été trop défavorable, et ce n'est plus un enfant. L'as-tu vue, Colette, depuis ton retour?

— Pas encore; laisse-la arriver, la pauvre petite! Les vacances ne font que commencer.

— Ah! c'est juste! J'oublie un peu le hasard qui me l'a fait voir hier matin. Elle m'a demandé de tes nouvelles, Louisette, et tu pourras, tout à ton aise, renouer votre bonne amitié. Isabelle, à ce que m'a dit son père, ne retournera pas en pension.

Louise Morel rougit de plaisir et baïssa la tête sur son ouvrage, car Mme Desbanel l'intimidait

sonnalité et des allusions politiques. Jusqu'à présent, on s'était contenté d'attaquer sourdement les catholiques; cela n'allait pas assez vite, il paraît, et la persécution ouverte commence.

— Suspendu?... dit encore une fois Mlle Colette, d'un air interrogateur. Et quelles sont les suites de cette suspension, Georges?

— La défense absolue de faire aucune fonction sacerdotale, mademoiselle.

— Mais c'est là une défense qui n'est pas du ressort de l'autorité civile.

— Catholiquement parlant, non, fit le jeune avocat d'un air soucieux. Mais l'Etat considère le prêtre uniquement comme fonctionnaire, et ce point de vue absolu va nous susciter bien des embarras... Eh! s'il s'avisait de les suspendre tous?...

— Il ne fera jamais cela, fit Mme Desbanel en haussant les épaules. On ne prive pas ainsi tout un pays de secours religieux, sans rime ni raison. Où serait d'ailleurs cette belle liberté moderne que vous prénez sur tous les tons? Et puis, le Jura est encore trop catholique et cette absence de culte le soulèverait en masse.

— Et si les ministres du culte étaient remplacés?

— Par qui?

— En cherchant bien et un peu partout, les mauvais prêtres ne manquent pas. C'est un projet qui vient de haut. On veut protestantiser le Jura; on ne peut pas le faire de butte en blanc et, en attendant, on essaierait de forger une petite Eglise nationale, afin de prendre la place de biais.

— Mais, tu oublies que nous sommes là, fit Jules Lansac avec feu; et nous autres, les catholiques, nous ne sommes pas disposés à laisser faire.

— Sont-ils tous comme toi? Jules, fit Georges sérieusement. Enfin, je ne veux pas, avec mes sombres prédictions, vous attrister inutilement. Voici Gustave qui revient en courant! Que va-t-il nous raconter?

— Il s'agit d'un sermon où l'on a vu des per-

## Canton du Valais

### Le chemin de fer du Gornergrat

La science vient de remporter une nouvelle victoire. Dorénavant, depuis l'ouverture du chemin de fer du Gornergrat, on pourra se rendre sans danger et commodément au milieu du monde des Alpes et des glaciers à une hauteur de plus de 3000 mètres. C'est un événement des plus importants dans l'histoire des lignes suisses.

Le Gornergrat, haut de 3136 mètres, occupe le premier rang parmi les nombreux et superbes points de vue de la contrée, et il était par conséquent fort désirable de le mettre facilement à la portée de tous les visiteurs de Zermatt. Le 22 août 1890, M. Heer-Béatrix, de Bienne, demanda aux autorités fédérales la concession pour la construction d'une ligne de Zermatt au Gornergrat. Mais avant d'avoir obtenu la dite concession, qui fut accordée le 30 janvier 1892, M. Heer mourut. Une association se forma alors entre MM. Haag et Greulich, de Bienne, pour mener à chef l'entreprise. Le tracé fut étudié pendant l'hiver 1894-1895, le projet préparé, et le devis des frais établi. La justification financière s'effectua en 1895 par un consortium financier des premières maisons de la Suisse, et le capital de construction (1,5 millions d'obligations et 2 millions d'actions) fut formé.

Dans l'assemblée générale du 11 juin 1896, les travaux de l'entreprise furent adjugés à la maison Haag et Greulich, de Bienne, sous la condition que la ligne sera prête pour le 1<sup>er</sup> juillet 1898. Au cours des études, profitant des expériences faites avec le chemin de fer du Salève, on s'était décidé pour l'exploitation électrique et adopté un projet de chemin de fer à crémaillère avec une voie de 1 mètre d'écartement.

Le point de départ de la ligne à Zermatt se trouve à 1507,6 mètres au-dessus de la mer. La voie traverse d'abord la vallée, passe sur la Viège sur un pont de 24 mètres, et se développe le long des pentes boisées situées à l'est jusqu'au Riffelalp (2213 m.). De ce point, il a fallu lui faire une double courbe pour atteindre par la déclivité maximale prévue de 20 0/0 le plateau situé au-dessus de l'hôtel. Ce plateau-ci est traversé en pente douce, puis la ligne se dirige au sud le long de la Riffelwand, coupant les rochers presque constamment pour gagner le plateau du Riffelberg, 2585 mètres. Enfin elle longe le sentier actuel jusqu'au Roten Boden et de là oblique brusquement à l'est pour aboutir au Gornergrat. Comme les courbes ne dépassent pas le 30 0/0 de longueur totale, la projection horizontale du chemin de fer du Gornergrat est une des meilleures qu'on puisse trouver.

Les stations sont les suivantes : Zermatt (1067 m. 6), Aiguillage de Findelenbach (1772 m.), Riffelalp (2213 m.), Riffelberg (2585 m.), Gornergrat (3020 m.). Avec ces cotes, le chemin de fer du Gornergrat atteint une hauteur qui n'a encore jamais été dépassée en Europe. Seule la ligne du Pike's-peak, au Colorado (Amérique du Nord) l'asurpasse. Elle atteint la cote de 4260 mètres. En Suisse, le chemin de fer de la Wengernalp arrive à 2064 m., celui du Pilate à 2066 m. et celui du Rothorn, près Brienz, à 2252 m. La station terminus du chemin de fer du Gornergrat est située à 768 mètres plus haut que celle de la ligne du Rothorn.

La pente maximale est, comme nous l'avons dit, de 20 0/0 et le plus petit rayon de 80 m. Les tunnels ont 3,8 m. de large et une hauteur maximale de 4,5 m. La partie la plus difficile à établir du tracé se trouve entre Zermatt et la Riffelalp. Il a fallu construire dans ce tronçon un pont de 24 mètres sur la Viège, un autre sur la Findelenbaschschlucht

avec trois arches de 28 mètres et deux piles en maçonnerie de 48 mètres de haut.

Les installations électriques ont été faites par la maison Brown, Boveri et C<sup>o</sup> de Baden, les installations hydrauliques par la maison Ch. Bell et C<sup>o</sup> de Kriens. La livraison de la partie mécanique des locomotives a été effectuée par la fabrique de locomotives de Fribourg et par la Société industrielle de Neuhausen. L'eau nécessaire à l'exploitation est fournie par le Findelbach, qui descend directement du glacier du Findelen. Un avantage de cette source c'est que précisément en été, pendant la période du trafic intense, qu'elle donne le plus d'eau.

Le chemin de fer du Gornergrat peut transporter un train composé d'un wagon-locomotive et d'un wagon à voyageurs contenant au total 110 personnes. La vitesse est de 7 km. à l'heure.

L'inauguration a eu lieu par un temps splendide. La rédaction de la *Gazette du Valais* y avait été aimablement conviée avec d'autres organes de la presse suisse. Les invités sont arrivés vendredi soir à Zermatt par un train spécial gracieusement enguirlandé et gratuitement offert par la Compagnie Viège-Zermatt. Samedi matin a eu lieu le départ pour le Gornergrat. Les voyageurs jouissent pendant tout le trajet d'une vue superbe sur le Cervin et les montagnes environnantes. A 10 h. arrivée au sommet du Gornergrat. Panorama splendide. Le temps était tout à fait découvert.

Une collation a été offerte aux invités à l'hôtel du Gornergrat. A 2 h. les invités étaient de retour à Zermatt.

L'exploitation régulière de la ligne du Gornergrat a commencé samedi à 10 h. du m.

Les trains ont déjà transporté de nombreux voyageurs, tous ceux qui ont fait ce trajet sont enchantés de la nouvelle ligne, qui est certainement appelée à un grand succès.

La fête est terminée par un banquet très réussi à l'hôtel du Mont-Cervin. Des discours ont été prononcés par MM. Rudolf, président du conseil d'administration, Graven et Chappaz, conseillers d'Etat du Valais, Greulich, ingénieur, Francillon, ancien conseiller national, Abt, ingénieur, Ducommun, secrétaire du Jura-Simplon, Bähler, conseiller national, König, de Berne. Tous les orateurs ont fêté la pleine réussite de l'entreprise.

### Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, voulant favoriser l'introduction de la petite industrie dans les vallées du Canton, accorde à MM. Louise Caron, à Bagnes, et Marie Dorsaz, à Bourg-St-Pierre, une indemnité de 300 fr. à chacune pour le cours de broderie qu'elles ont ouvert dans ces deux localités et dont la durée est fixée à 4 mois.

\* Il est accordé à M. Gabriel Gillioz, pour motifs de santé constatés, sa démission de président de la commune d'Iséables.

\*\* Est approuvée la transaction passée entre la commune d'Hérémence et les consorts de la montagne de Novelli concernant un échange de parcelles de terrains.

\*\*\* Sont nommés forestiers de districts : Philibert Caruzzo pour celui de Vétroz, et Alexis Favre pour celui de St-Luc.

\*\*\* Il est prononcé une amende de fr. 50 contre X. à Troistorrens pour contravention à l'arrêté du ban.

\* Il est porté un arrêté établissant le ban contre le bétail d'Orsières-Ville et l'alpage de Tounot, rière Luc.

\* Sont nommés I<sup>er</sup> lieutenants : MM. Pont, Joseph, de Chamoson, de Kalbermatten, François, Sion, Troillet, Louis, de Bagnes, à Martigny.

**Trente degrés B.** — Lorsqu'on a bien souffert du froid en hiver il est de bon ton

très vive à ce deuil de famille. M. d'Olbot était si bon, qu'il sera universellement regretté.

— Oh oui ! Il était bon ! répondit Mme Desbanels à travers ses larmes. Il ressemblait tellement à mon pauvre père, que je crois le perdre une seconde fois. Georges, j'attends-moi. Je vais t'accompagner là-bas. Colette voudra bien un moment me remplacer ici.

— Certainement, dit Mlle d'Orvin en pliant son triclot.

— Si ma famille peut vous être utile dans cette triste circonstance, madame, fit Jules Lansac, vous savez que nous sommes à votre disposition.

— Je vous remercie, Jules. Tu peux rester, n'est-ce pas, Colette ?

— Mais oui, que faut-il faire ?

— J'ai là, pour la journée, deux ouvrières qui s'occupent de mes semis. Il n'y a qu'à les surveiller jusqu'au retour de la vieille Marianne qui ne va pas tarder à rentrer et te relèvera de faction.

Et les choses ainsi arrangées, les visiteurs prirent congé de Césarine, qui avait mis son chapeau et se dirigeait rapidement, au bras de Georges, du côté de la *Ferme aux Lilas*.

V  
En effet, il n'y avait pas à en douter, la mort avait passé par là, et tout, dans la vieille maison, annonçait la terrible visiteuse.

Mme Desbanels et son fils Georges trouvèrent la grille grande ouverte. Les domestiques affairés et silencieux parcouraient les corridors et, en arrivant au second étage, une forte odeur de cire à demi consumée conduisit les visiteurs jusque dans le vieux salon de famille, que Césarine connaissait si bien.

Les larges portes, ouvertes à deux battants, laissaient voir un lit de parade, placé au milieu de la pièce, sur lequel M. Jules d'Olbot, à la

clarté vacillante des cierges, dans toute la majesté et le repos de la mort, dormait son dernier sommeil.

Georges s'inclina, prit la branche de buis, imbibée d'eau bénite, qui se trouvait au pied du lit, fit un signe de croix sur le corps de son parent, et vint s'asseoir à côté de sa mère qui priaient silencieusement.

Quelle chose comme un sanglot partit du fond de l'appartement, et, seulement alors, les yeux de Césarine, habitués à la demi-obscurité de cette chambre mortuaire, aperçurent Isabelle à genoux sur un prie-Dieu et la tête dans ses mains.

Mme Desbanels se leva, alla droit à elle et lui mettant la main sur l'épaule, elle lui dit avec la sollicitude de la chrétienne qui va d'abord au plus important :

— Isabelle, mon oncle a-t-il pu recevoir les derniers sacrements ?

— Oui, ma tante.

— Il avait toute sa connaissance ?

— Pleine et entière, matante.

Mme Desbanels poussa un soupir de soulagement :

— Eh bien ! Il faut encore remercier le bon Dieu. Ce n'est donc pas une attaque ?

— Si, ma tante. Mais, vous le savez, il était malade depuis quelque temps, et hier matin il a voulu absolument voir M. le curé. On l'a cherché pour ne pas le contrarier. Maman et moi l'avons veillé cette nuit, il ne paraissait pas plus mal et aujourd'hui l'attaque a été foudroyante.

— Pauvre oncle Jules ! Tu as raison de le pleurer, tu étais sa préférée, Isabelle. A-t-il parlé de moi ?

— Une seule fois, ma tante, mais je n'ai pas bien compris, il a dit : « Césarine, Césarine... elle m'aimait pourtant, ma nièce... »

Voici, dit M. H. Dufour, de Lausanne, dans un Bulletin météorologique, quelques résultats qui peuvent intéresser les amateurs et les statisticiens de la chaleur.

Dans le mois d'août de 1898, qui aspire à la qualité du mois très-chaud, nous avons eu déjà 7 fois les 30° ou plus, le premier en date est le 8 août avec 31°7, le record appartient jusqu'ici à l'heure présente, c'est-à-dire au 20 août, à 3 1/2 h., où le thermomètre marque 32°5 au Champ-de-l'Air.

Malgré ce que ce chiffre a de suggestif pour procurer l'impression de chaud, il ne faut pas s'en exagérer l'importance, la durée de ces températures extrêmes n'est jamais très longue ; 1/4 d'heure, 1/2 h., rarement 3/4 d'heure.

Ces maxima de 30° dgrés et plus se produisent très fréquemment dans le bassin du Léman. Ils sont dépassés sensiblement dans l'intérieur des villes et sur les places publiques. L'on en sait quelque chose à Sion.

Maintenant que nous savons à quel degré nous sommes cuits, nous supporterons avec plus de courage une température qui cherche à nous faire oublier le maussade et froid printemps dont nous nous plaignions naguère.

**Accidents de montagne.** — A ce propos, voici le passage d'un article paru dans la *Gazette de Lausanne* :

La témérité consciente est presque toujours le fait d'alpinistes éprouvés, devenus indifférents au danger ; aussi fait-elle relativement peu de victimes. La liste des ascensions follement téméraires est beaucoup plus longue qu'on ne se l'imagine, et presque chaque année y ajoute quelque nouvel exploit, qui reste souvent ignoré de la presse et du grand public. On ne découragerait donc pas les audacieux en taisant leurs prouesses. Ce n'est pas un besoin de gloire, mais une passion autrement violente qui a poussé à des entreprises bien plus chancelantes que l'escalade de la paroi orientale du Dôme ou des rochers de l'Aiguille de la Za qui font face à Arolla.

Les alpinistes à la fois expérimentés et téméraires sont en petit nombre, et leur folie est de celles qui font honneur à l'humanité. Elle tue d'abord moins d'hommes qu'un seul cabaret bien couru.

Le gros contingent des victimes de la montagne est fourni par ceux qui s'y aventurent sans avoir été initiés à ses dangers. Cette initiation doit être pratique et doit être dirigée par un alpiniste de sens et d'expérience ; elle constitue la plus belle mission des sections du Club alpin suisse. Sans doute, beaucoup d'alpinistes ont fait leur propre éducation à la montagne sans le secours de personne, mais ils y ont risqué leur peau ; et il n'en est pas un seul qui puisse penser sans un frisson aux occasions où sa bonne étoile l'a préservé du sort mérité par son imprudence.

En suivant le chemin muletier de l'étroite et sauvage vallée de Saas, on aperçoit quelquefois des enfants qui s'ébattaient avec une

chèvre sur les pentes raides au-dessous desquelles mugit la Viège. Pourquoi ne roulent-ils pas dans le torrent ? C'est le mystère d'une éducation montagnarde qui a commencé aux premiers pas et que l'atavisme avait préparée de longue main.

Nul ne s'improvise alpiniste, et le citadin qui prétend courir la montagne doit commencer par regagner l'avance qu'ont sur lui ceux qui y sont nés. Il doit en particulier acquérir le discernement des dangers qui échappent à l'œil ou à la prévision du profane. Cela exige une école de quelques années. Assez vite, tant la chose est banale, on apprend qu'il ne faut pas se hasarder sur une pente gazonnée sans une chaussure soigneusement ferrée et sans un bon bâton de montagne ou un piolet, qu'on plantera au-dessus et non au-dessous de soi. Chaque année l'ignorance de ces rudiments coûte la vie à plusieurs chercheurs d'edelweiss. Mais la vitesse qu'il ne faut pas dépasser dans le rocher, dix ascensions ne vous l'apprendront pas.

Moseley s'indignait au Cervin de la lenteur de la descente. Franc de vertige, agile et vigoureux, il s'amusait à faire en route des tours de force. Ses guides l'avertirent sévèrement qu'on ne jouait pas au Cervin. Vexé, il se détacha. — « Vous allez vous tuer », dirent les guides. Quelques minutes plus tard, il glissait sur la dalle qui a pris son nom, et le Cervin comptait une victime de plus. Un touriste et un guide ont encore péri sur cette montagne pour la même cause.

Chez les jeunes gens, le développement des aptitudes physiques précède celui du coup coup d'œil. C'est pourquoi ils ne doivent point être abandonnés à eux-mêmes avant d'avoir acquis la maturité qui est la meilleure des sécurités.

— 0 —  
**Jura-Simplon.** — Les recettes se sont élevées en juillet 1898 à 3,441,000 fr., contre 3,288,750 en juillet 1897. L'excédent des recettes s'est élevé à fin juillet à 8,546,925 fr., soit 309 406 fr. de plus que dans la même période de l'année dernière.

— Le Conseil d'administration est convoqué pour le 27 août, à Berne, avec l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Organisation du service incombant à la Compagnie dans la construction du tunnel du Simplon et des lignes d'accès. 2. Commande du matériel roulant. 3. Demande de crédits pour la construction d'entrepôts pour les grains, à Renens. 4. Ratification définitive du contrat pour l'exploitation de la ligne Fribourg-Morat, du tronçon Givisiez-Fribourg et de la gare de Fribourg ; ratification de la convention pour la jonction de la ligne Fribourg-Morat avec les lignes du J.-S. 5. Nomination de l'ingénieur en chef du Simplon avec grade de chef de service. 6. Proposition de l'Union-Suisse relative à l'échange de permis annuels de circulation. 7. Imprévu.

— 0 —  
**Transport de fruits.** — Les Directions des chemins de fer suisses vont se réunir à Berne, pour discuter la demande adressée par le Secrétariat agricole suisse dans le but d'obtenir une réduction du tarif appliqué au transport des fruits. Il n'est pas exact que des concessions aient été déjà faites à la suite de cette demande. Les réductions accordées l'ont été en vertu de décisions antérieures.

— 0 —  
**Garde à vous.** — Le pays est de nouveau inondé de prospectus de loterie. Il s'agit cette fois de la « loterie d'argent de Mecklenbourg-Schwarin ». Nombre de personnes ont reçu sous enveloppe fermée et mise à la poste à Lausanne, à leur adresse, des prospectus alléchants, des bulletins de souscription et une enveloppe à l'adresse de M. Albert Garmalowsky, banquier.

Nous rappelons que la loi interdit en Suisse les loteries. Nous espérons du reste que nos concitoyens sont assez intelligents pour ne pas contribuer à remplir avec leurs économies et peut-être avec leur nécessaire l'escarcelle des banquiers allemands.

La meilleure des loteries, c'est la caisse d'épargne, dit très bien le *Novelliste*.

Mettre à la loterie, c'est jeter son argent au lac ; c'est courir à la ruine.

Les prospectus des loteries allemandes ne sont pas plus dignes de foi que les promesses des escrocs espagnols. Qu'on se le dise et que personne ne se laisse prendre.

— 0 —  
**Viège-Zermatt.** — Un éboulement s'est produit dimanche matin vers 11 h. sur la ligne Viège-Zermatt, entre les stations de Randa et Herbruggen. Un lac, qui s'était formé dans le glacier du Hochberg, s'est déversé subitement dans le ruisseau descendant le glacier. Le ruisseau a débordé et a recouvert la voie de gravier et de limon sur plusieurs centaines de mètres. Aucun accident de personnes à signaler. Les voyageurs et les bagages doivent être transbordés. On espère que la circulation sera rétablie dans quelques jours. Les voyageurs en sont du reste quittes pour faire un kilomètre à pied.

— A Zermatt, les hôtels sont bondés comme on l'a rarement vu. On couche un peu partout, et, malgré cela, c'est à grand peine qu'on parvient à caser tous les voyageurs. Les ascensions sont très nombreuses, vu l'état excellent des montagnes. Lundi dernier, le Cervin a été escaladé par 21 personnes. La vue était, paraît-il, admirable.

— 0 —  
**Noyé.** — Samedi, dans la soirée, M. A.

En effet, le petit Gustave faisait son entrée dans le jardin, et en franc étourdi qu'il était, il se jeta au cou de sa sœur Louise, en disant : — Hein ! que j'ai eu vite fait ? C'est que c'était vraiment la course au clocher... Et encore... cet imbécile de sacristain qui faisait des grimaces pour me dire qu'on sonne pour le vieux M. d'Olbot de la Ferme aux Lilas.

Mme Desbanels fit un mouvement si brusque que les petits sacs de graines s'éparpillèrent dans la charmillie :

— Mon oncle Jules ! Ce n'est pas possible ! Nous y sommes allés hier matin, et mon cousin Pierre parlait d'une légère indisposition et paraissait tout rassuré. Tu as mal compris, Gustave.

— Mais non, madame, dit le jeune collégien, mécontent de ce qu'on semblait mettre en doute la véracité de sa nouvelle. C'est le vieux sacristain que j'ai rencontré sous le porche qui m'a dit : « C'est M. d'Olbot, M. Jules d'Olbot, l'oncle de M. l'abbé d'Olbot, qui a eu cet après-dîner une attaque d'apoplexie. »

— Mon Dieu ! fit Mme Desbanels. Mon pauvre oncle Jules !... Et dire que je ne l'ai pas vu hier !... J'aurais dû insister davantage... Mais Pierre paraissait si tranquille ! Il est vrai qu'une attaque ! Il ne pouvait pas prévoir... Mais il était malade depuis quinze jours et je l'ignorais. Pourvu que mon oncle ne se soit pas fait de peine de ce semblant d'abandon !

— Oh ! mais non, maman, Pierre aura dit à l'oncle Jules que vous avez voulu voir hier, et je pense que cet après-midi, le coup a été si subtil qu'il n'aura pas eu le temps de nous prévenir. Toute la famille doit être atterrée de cette mort subite. Ils auront sans doute besoin de nous ; je vais de ce pas à la *Ferme aux Lilas*.

Mme Morel tendit affectueusement la main à Césarine qui pleurait.

— Croyez, madame, que je prends une part

Addy, conseiller municipal d'Orsières-Ville, est tombé accidentellement dans la Dranse, près du dit village, et y a trouvé la mort. Il revenait de Fully; et c'est, paraît-il, en sautant de dessus son char pour reprendre, sur la route, son chapeau qui venait de tomber, que par suite d'un faux élan, il fut précipité dans la rivière dont les eaux sont fort grosses en ce moment-ci. Son corps n'a pu être retrouvé. Le malheureux était marié et père de famille.

— 0 —

**Lugubre découverte.** — Samedi dernier, le tribunal d'Entremont a procédé à la levée du cadavre d'un inconnu à l'alpage du Planard, au Bourg St-Pierre. Vu l'état de décomposition avancé du cadavre, son identité n'a pu être établie.

— 0 —

**Léman et Weisshorn.** — M. Ch. Dufour, professeur à Morges, rappelle aux personnes qui se proposent de faire l'ascension du Weisshorn, près de Zermatt, que, depuis cette sommité, l'on doit voir, à une distance de 100 kilomètres, la ville de Morges et une partie du lac Léman dans son voisinage, et cela un peu à gauche des Diablerets par la dépression où se trouve le col de Chevillon. Car il est certain que la cime que l'on voit depuis Morges, dans cette direction, est bien le Weisshorn.

Toutefois, comme les personnes qui ont fait l'ascension de cette montagne n'ont pas dit avoir vu le lac Léman, il serait bon d'y faire attention, afin de savoir exactement ce qui en est. Il est vrai que les rares ascensionnistes qui font le Weisshorn, en admettant qu'ils sachent que la question est posée, risquent fort de l'oublier là-haut.

De plus, quand on est sur une cime en présence du spectacle éblouissant des Alpes, les paysages d'en bas s'évanouissent avec une remarquable facilité.

Dans certaines circonstances favorables, souvent à l'approche du mauvais temps, on voit de Morges l'extrême sommet blanc d'une montagne dont l'azimut s'applique au Weisshorn.

Le Weisshorn se voit aussi, par le plus beau temps du monde, dans le sombre profil des Alpes, avant le lever du soleil. Mais, pendant le jour, les vapeurs de l'atmosphère le voilent; c'est qu'au-dessus 104 km. 5 séparent les Morges du Weisshorn.

Il serait donc intéressant que les ascensionnistes futurs du Weisshorn voulussent bien s'assurer que l'on voit le Léman de cette cime.

— 0 —

**Club alpin.** — Quelles sont les méthodes en cas de détresse lors d'une ascension? Rien n'avait été fait jusqu'à présent pour trouver une méthode pratique de signaux. Le club alpin suisse vient de prendre l'initiative d'une réglementation à cet égard. On se servira de drapeaux pendant le jour et de lanternes pendant la nuit en balançant l'un ou l'autre six fois à la minute avec une pause d'une minute. La réponse consistera à répéter les mêmes signaux trois fois à la minute avec une pause d'une minute. En cas de brouillards, les signaux seront acoustiques (sifflets, cris) avec les mêmes intervalles de temps. D'après des observations faites, les signaux avec drapeaux peuvent être vus jusqu'à six kilomètres. Il faut souhaiter que cette réglementation des signaux soit adoptée non-seulement en Suisse, mais encore dans les autres massifs alpestres, de telle façon que les alpinistes de toutes les nations les connaissent et sachent s'en servir.

— 0 —

**Monthey et Sion.** — On lit dans le Bulletin suisse de M. Sylvain Noël:

Monthey est en train de devenir la ville industrielle du Valais, comme Zurich est la capitale industrielle de la Suisse.

Les industries y grandissent; d'autres s'y créent.

Monthey avait déjà ses carrières réputées de marbre et de granit qui occupent plus de 400 ouvriers; depuis quelques années une verrerie importante a augmenté le mouvement industriel, à côté de la fabrique de cigares valaisans, d'une usine considérable de produits chimiques et d'une fabrique d'horloges et de pendules récemment installées. Nous avons dit quelques mots d'un atelier de constructions de chauffage et fourneaux, en pleine prospérité, d'un système excellent, et des hôtels de Monthey.

Du reste, la gare de Monthey, la première avant la bifurcation du Jura-Simplon à St-Maurice, qui reçoit déjà le mouvement commercial de la Compagnie P.-L.-M., venant d'Evian, Bellegarde, Lyon, est, du côté suisse, la gare de la vallée française d'Abondance dont Monthey est le centre économique. En face, se trouve Bex, la jolie ville vaudoise, de l'autre côté du Rhône, avec laquelle elle sera reliée bientôt par un tramway.

Nous voyions à Monthey, à deux pas de la gare, ces jours derniers, un emplacement rare, admirablement situé, ayant près de 4000 mètres, déjà bâti et entouré de jardins ou de terrains plantés, qui conviendrait parfaitement pour un commerce de vins, de denrées alimentaires ou de produits chimiques et dont le possesseur toucherait à la gare, tandis que par son commerce il couvrirait toute la zone française, l'entrée du Valais jusqu'à Martigny et l'extrémité des collines vaudoises. Est-ce que Lausanne ne peut augmenter son trafic en Valais? Nos renseignements sont à la disposition de nos

lecteurs industriels ou commerçants qui nous consulteront.

Il y a là, à cause de l'avenir de Monthey et de sa situation privilégiée, un vaste champ d'exploitation.

\* \* \*

Sion, qui commande la vallée du Rhône, est la capitale du Valais et la clef du val d'Hérens.

Ville où le commerce prospère; elle est surtout centre agricole et viticole.

Sous l'énergique impulsion d'un Conseil d'Etat tout dévoué et des notoriétés viticoles et agricoles de cette pittoresque région si aimée des touristes, en été, la réputation des vins valaisans, déjà grande, a grandi davantage encore. Faut-il citer les noms de ces crus renommés: Fendant, Dôle, Muscat, Mollignon, Johannisberg, Arvine, Amigne, Glacier, Malvoisie? Ils sont aujourd'hui hautement connus. Les cures de raisins en Valais méritent une chronique spéciale.

Le pays est admirable, et dans les nuits d'été constellées, les crêtes des montagnes s'estompent en noir sur le bleu du ciel, tandis qu'au lever du soleil, les neiges étincellent et les sommets se dorment aux premiers feux du jour.

En face de Sion et dominant la vallée du Rhône s'élève une montagne aux flancs élargis, dont la partie supérieure est couverte de forêts, tandis que l'inférieure est toute émaillée de hameaux, de bouquets d'arbres, de champs et de vergers. La lisière de la forêt, à 800 m. au-dessus du Rhône, est formée d'antiques mélèzes, dont les groupes sont séparés par des clairières. Là sont les Mayens, dans les clairières, ou immédiatement au-dessous de la forêt. Il y en a un grand nombre; c'est la ville d'été, dispersée sur le flanc de la montagne, comme se dispersent dans les sillons les grains de froment tombés de la main du semeur.

Ces Mayens, construits en bois, ne sont pas de simples chalets, mais des maisons, dont quelques-unes adossées à une tour carrée en pierre ont un faux air de château rustique.

Elles sont dans le style du pays, hautes, nues, percées de quelques rangées de petites fenêtres. Elles n'ont pour toute ornementation que les riches teintes du mélèze qui ressortent sur le feuillage léger de la forêt et s'harmonisent avec les paysages du Valais toujours chaudement colorés. On a essayé dernièrement d'introduire le style bernois qui est plus coquet. Peut-être l'est-il trop pour cette grande et sévère nature. Il faut aux cisèlures des galeries bernoises la grâce des vallons de l'Oberland, un érable dans le voisinage et un fond de sapins noirs, en arrière, pour la faire ressortir.

Les Mayens valaisans, semés de clairière en clairière, sont une invitation perpétuelle à la promenade. On va de l'un à l'autre. Celui-ci ne voit guère que la prairie qui l'entoure et la forêt qui lui fait bordure; tel autre jouit d'une échappée sur la plaine et sur les montagnes; quelques-uns commandent toute la vallée du Rhône, du Bietschhorn au Buet; d'autres, plus à droite, au tournant de la montagne, dominent les gorges du Val d'Hérens et voient le soleil se lever sur les glaciers de la Dent-Blanche. On ne se lasse pas de flâner ainsi, de point de vue en point de vue, par de doux sentiers, qui ne sortent de la forêt que pour s'y cacher de nouveau.

— 0 —

**St-Gingolph.** — Le sieur B., écrit-on à la Feuille d'Avis de Vevey, achetait, l'autre soir, pour 1 fr. 50 de pétards, dans le but, disait-il, de se divertir un peu. Comme on va le voir, ce but, quoique légitime, ne devait être que fort imparfaitement atteint. Peu au courant sans doute de l'usage des pétards, M. B. en alluma un en dirigeant l'extrémité vers l'intérieur de sa manche. Eprouvant une sensation de chaleur assez violente, il eut l'idée malheureuse de frotter le pétard tout allumé dans la poche où justement se trouvait le reste de la provision. Une explosion se produisit aussitôt, le pantalon fut brûlé, ce qui n'est rien; mais, malheureusement, la jambe de M. B. fut mise dans un état lamentable qui l'oblige à garder le lit.

## Confédération Suisse

**Inspectrices de fabriques.** — La question de la création d'inspectrices de fabriques a été présentée à l'association des ouvrières de Zurich par M. Brandt. La conférence a constaté que le rôle de la femme dans diverses branches de l'industrie devient toujours plus important, ce qui, a-t-il ajouté, est heureux au point de vue social parce que le travail en commun de l'homme et de la femme fortifie le sentiment de solidarité et l'esprit de classe. Cet accroissement du personnel féminin justifierait la création en Suisse de places d'inspectrices, comme il y en a, d'ailleurs, dans l'Amérique du Nord, l'Angleterre et quelques parties de l'Allemagne. L'orateur constate que les contraventions aux dispositions de la loi destinées à protéger les femmes sont fréquentes et qu'une femme ou une jeune fille lésée dans ses droits hésitera moins à les faire valoir si elle peut s'adresser à une femme plutôt qu'à un homme.

Quant à la ligne de conduite à adopter pour atteindre le but, M. Brandt a émis l'opinion qu'il fallait éviter l'ingérence des sociétés ouvrières, afin d'éviter de donner à l'affaire, ne fût-ce qu'en apparence une couleur socialiste, ce qui lui ferait du tort. M.

B. pense, et c'est ce qui a été décidé, qu'il faut chercher plutôt à intéresser à la question les associations de femmes, même celles qui poursuivent des buts religieux, et de chercher à obtenir que l'expérience soit tentée dans la ville de Zurich pour commencer.

— 0 —

**Genève.** — Ces jours derniers, une voiture et une bicyclette débouchant simultanément de la rue des Granges, à Genève, pour venir passer devant l'Hôtel de ville, ont si bien manœuvré en commun qu'un des brancards de la voiture est venu heurter violemment la fourche d'un infortuné vélo et l'a cassé net, séparant ainsi les deux roues de l'élégante machine. On croit que le cycliste a dû mettre trop d'obstination à vouloir devancer la voiture.

**Neuchâtel.** — A Neuchâtel, il y a quelques jours, un enfant a eu les intestins perforés dans une chute malheureuse faite sur un tuteur de rosier. Il a succombé à sa blessure.

M. le conseiller fédéral Zemp a visité la semaine dernière le tracé de la ligne directe de Neuchâtel à Berne. Ce projet de ligne a fait surgir un grand nombre d'entreprises industrielles situées sur le passage de la future ligne. C'est ainsi qu'à Chiètres, dans le district fribourgeois du Lac, un consortium s'est formé pour créer une fabrique de conserves qui donnera du travail à de nombreux ouvriers et un débouché nouveau aux agriculteurs.

**Tessin.** — Un petit garçon, qui cherchait des framboises, s'est tué sur une pente très raide de la commune de Neggio.

— La presse lombarde accueille avec faveur le projet du Tessin de relier la ligne du Gothard à celle du Simplon par une ligne à voie normale de Locarno à Pallanza. On annonce une prochaine réunion des communes italiennes et tessinoises intéressées.

**Fribourg.** — Foires de Bulle (Gruyère Suisse). — Nous rendons nos lecteurs attentifs à l'annonce informant des changements de dates apportés aux importantes foires, (marchés au bétail) de Bulle. (Voir en 4<sup>e</sup> page.)

**Zurich.** — Le Conseil d'Etat vient de soumettre au Grand Conseil un projet de révision du règlement sur la vente du lait, réclamé depuis 1893 par le conseil de santé.

L'autorisation de vendre du lait mi-écrémé a été cause de beaucoup d'abus, surtout dans les villes, où il est facile aux marchands indécents d'échapper au contrôle et de vendre du lait écrémé pour du lait non-écrémé.

Le projet de règlement ne permet plus la vente, sous le nom de lait, que du lait écrémé. Il est défendu d'y mêler des substances destinées à le conserver et de mettre en vente du lait dont l'odeur, la couleur ou le goût ne seraient pas ceux du lait naturel. Le poids spécifique du lait doit être de 29 à 35 degrés.

La crème mise en vente doit contenir au moins 15 0/0 de graisse de beurre; il est également interdit d'y mêler des substances conservatrices ou colorantes.

Le lait écrémé ne peut se vendre que sous le titre de résidu de lait, ce qui doit être inscrit sur les vases. Il ne peut être offert au public, dans les mêmes locaux ou sur les voitures, que le lait naturel. Son poids spécifique doit être au moins de 34 degrés.

Le beurre frais doit contenir au moins 82 0/0 de graisse. Il est permis d'y mêler du sel et des substances colorantes inoffensives. La graisse de beurre mêlée à d'autres graisses ne peut être mise dans le commerce que sous la désignation de beurre artificiel; les autres graisses destinées à la cuisine, sous celle de graisses alimentaires artificielles.

Les autorités communales peuvent exiger des laitiers des certificats sur l'état sanitaire des bêtes d'où provient le lait; elles ont le droit de faire constater cet état, ainsi que l'état d'entretien des animaux. Les vétérinaires sont tenus de signaler ceux qui seraient atteints de maladies pouvant exercer une influence nuisible sur le lait.

Les autorités peuvent encore édicter, sous réserve de la sanction du gouvernement, des prescriptions spéciales sur le magasinage, le transport et la vente du lait, et faire procéder à des expertises dans les étables.

Ce projet est fort bien accueilli par la population et spécialement par les paysans.

— La bourgeoisie de Zurich a été accordée en 1897, à 730 personnes, dont 199 étrangers. Ce droit a été acheté par 271 des nouveaux bourgeois, tandis que les 459 autres l'ont reçu gratuitement.

— Les impôts cantonaux ont produit l'année dernière: Impôts sur la fortune 2,443,427 fr. (1896: 3,025,741 fr.); impôt sur le revenu 2,525,354 fr. (1896: 2,114,118 fr.); impôt sur les successions 309,302 fr. (1896: 436,075 fr.); impôts arriérés 438,069 fr. (1896: 299,810 fr.). Total des contributions rentrées 6,881,015 fr. (1896: 6,163,891 fr.).

Les recettes du compte d'Etat atteignent le chiffre de 11,707,967 fr. Elles sont d'environ un million supérieures aux recettes de 1896.

— La ville de Zurich possède actuellement 332 instituteurs dans ses écoles primaires, plus 81 professeurs aux écoles secondaires. L'administration scolaire compte 508 fonctionnaires, pour un total de 13,985 élèves primaires et 2474 élèves secondaires. Le budget des écoles, pour 1897, boucle par 736,110 fr. 68 aux recettes et 2,198,682 fr. aux dépenses.

Les classes comptent au minimum 21 élèves à l'école secondaire et 24 à l'école primaire. Le maximum est de 38 pour la première et de 67 pour la seconde.

— La maison Sulzer, à Winterthur, vient de terminer une machine à vapeur colossale. C'est une machine verticale à expansion, de la force de 3500 chevaux. Elle a une hauteur de 141 1/2 mètres et est entourée de 3 galeries superposées; elle fait 85 tours à la minute, la pression normale est de 13 atmosphères; les bielles ont un diamètre de 150 à 200 mm., le volant de 6 1/2 m. Le poids total de la machine est exactement de 7000 quintaux; elle est destinée à une maison de Berlin. Deux autres machines, de mêmes dimensions, sont commandées pour une grande installation électrique.

— Les cinq communes les plus rapprochées de Winterthur ont quelques velléités de fusionner avec cette ville. Leurs délégués se sont réunis dernièrement pour examiner la question et s'il n'est pas probable que la solution soit immédiate, on peut néanmoins entrevoir dans un avenir pas très lointain la réunion de ces communes à Winterthur.

**Saint-Gall.** — Les habitants de la petite ville de Gossau sont en proie à une émotion bien compréhensible. Par suite de l'absorption de viande de mauvaise qualité, une vingtaine de personnes de la localité sont tombées gravement malades, et l'une d'elles est morte. La viande provenait d'un animal qu'on avait dû abattre parce qu'il était atteint d'une maladie contagieuse.

**Thurgovie.** — Mort subite. — Vendredi dernier, une vieille dame qui faisait la traversée du lac de Constance à bord d'un vapeur, est morte subitement de la rupture d'un anévrisme. Chose curieuse, les autorités bavaoises ont fait mille difficultés pour laisser débarquer le cadavre. La morte était une personne de Zurich qui se rendait à Munich. Au moment où elle prit place sur le bateau elle était en parfaite santé et très alerte.

— Dimanche et lundi aura lieu à Balsthal la fête cantonale de gymnastique. 23 sections avec 420 gymnastes prendront part au concours de section. 180 gymnastes sont inscrits pour le concours artistique et les jeux nationaux.

## Variétés

— **Courageux sauveteurs.** — Pendant l'incendie qui a détruit l'autre jour cinq maisons à Flugbrunnen, près de Berne, une scène de sauvetage des plus émouvantes s'est produite. Dans un des bâtiments en feu était resté un vieillard de 92 ans incapable de se mouvoir, et, comme les escaliers flambaient déjà, il paraissait impossible de parvenir jusqu'à lui. Heureusement des hommes de cœur, insoucieux du danger, montèrent sur le toit par une échelle et pénétrèrent dans la maison en arrachant des tuiles. Arrivés près du vieillard ils cherchèrent à le sortir de sa périlleuse situation, mais le pauvre vieux, terrifié, perdant la tête, ne voulait pas bouger. Il fallut toute l'énergie des sauveteurs pour le faire passer par le toit et le glisser le long de l'échelle. Honneur à ces braves citoyens!

— **Richesse des langues.** — La langue anglaise est celle qui contient le plus de mots. Dans la dernière moitié de ce siècle, ces mots se sont multipliés avec une rapidité merveilleuse. Les dictionnaires les plus récents ne contiennent pas moins de 250.000 mots. Puis viennent l'allemand avec 80.000 mots, l'italien avec 45.000, le français avec 30.000, l'espagnol avec 20.000.

Parmi les langues orientales, la plus riche est l'arabe. La Chine se sert de 10.000 signes qui forment 49.000 mots composés. Le Tamil, qui se parle dans le sud de l'Inde, a 67.642 mots; la langue turque 22,530; celle d'Hawaï 15.500. Les Cafres n'ont que 8000 mots; les naturels de la Nouvelle-Galles seulement 2,000. Le nombre d'individus parlant les langues occidentales se chiffre par plus de 100 millions parlant l'anglais, 60 millions l'allemand, 41 millions les français, 41 millions l'espagnol, 35 millions l'italien, etc., etc.

— **A la campagne.** — De l'intérieur de la maison une dame demande à l'ainée de ses enfants qui jouent dans le jardin: — Marie, tu surveilles bien ta petite sœur? — Oui, maman. — Où est-elle? — Je ne sais pas.

— **La part du roi.** — Quand Louis XV allait à la chasse, on portait à sa suite 40 bouteilles de vin dont le plus souvent il ne goûtait pas. Un jour, le roi eut soif et demanda un verre de vin. — Sire, il n'y en a plus. — Comment, est-ce qu'on ne me porte plus les 40 bouteilles? — Oui, Sire, mais tout est bu. — Qu'on en porte à l'avenir 41 afin qu'il y en ait au moins 1 pour moi.

— **A une conférence politique.** — Oui, Messieurs, je le sais, ma parole n'est plus appréciée, mais elle ne tardera pas à porter ses fruits. — Les voilà, crie un auditeur, et deux pommes cuites tombent sur la plate-forme où parlait le conférencier.

## ETOFFES SOIES

pour robes de noces, blanches, noires et couleurs avec bulletin de garantie pour bon usage. Vente directe aux particuliers, franco à domicile, réellement aux prix de fabrique, Milliers de lettres de remerciements. De quelles couleurs désirez-vous des échantillons?

6488 Union des Fabriques de Soieries  
Adolf Grieder & Cie Fourn. dipl. Zurich

LES ANNONCES

POTR LES

Journaux suivants

Aigle : Messenger des Alpes  
 Arosa : Fremdemblatt (seulem. en hiver)  
 Bâle : Allg. Schweizer-Zeitung  
 Bellinzzone : Il Dovero  
 La Riforma della Domenica  
 Berne : Anzeiger für die Stadt Bern  
 Bund  
 Das Rothe Kreuz  
 La Gruyère  
 Bulle : National Suisse  
 Chaux-de-fonds : Freie Rätier  
 Coire : Wochenblatt  
 Allg. Fremdenblatt  
 Bänderisches Monatsblatt  
 Delémont : Démocrate  
 Einsiedeln : Alte u. Neue Welt  
 Frauenfeld : Schweizer. Zeitschrift f. Obst- u. Weinbau  
 Schweiz. Landw. Centralblatt  
 Fribourg : La Liberté  
 Journal Confédéré  
 L'Ami du Peuple  
 Freiburger Zeitg.  
 Feuille officielle et d'avis  
 Messager Demokrat  
 Semaine cathol. L'Artisan  
 Bulletin pädagog. Chronique agr. de l'Indust. laitière  
 Genève : Journal  
 Feuille d'avis  
 Courrier  
 Bull. commercial (Org. de la Chambre de commerce de Genève)  
 La Suisse  
 Carillon  
 Revue du Touring Club suisse  
 Lausanne : Gazette  
 Nouvelliste Vaud.  
 Feuille officielle  
 Conteur Vaudois  
 Revue Hist. Vaud.  
 Revue milit. suisse  
 La Liberté  
 La libertà de la Domenica  
 Lugano : Gazzetta Ticinese  
 Corriere del Ticino  
 Credente Cattolico  
 Popolo Cattolico  
 Agricoltore Ticin.  
 Vaterland  
 Lucerne : Luz. Kantonsblatt  
 Montreux : Feuille d'avis  
 Jour. d. Etrangers  
 Morges : Journal de Morges  
 Montier : F. d'avis du Jura

Neuchâtel : Suisse Libérale  
 Feuille d'Avis  
 Foyer domestique  
 Payerne : Démocrate  
 Porrentruy : Pays  
 Sion : Gazette du Valais  
 Walliser Bote  
 Ami du Peuple  
 Bulletin officielle  
 Confédéré  
 Martigny : Wochenblatt  
 St-Gall : Central-Blatt für Jagd-und Hunde-Liebhaber  
 St-Imier : Jura bernois  
 St-Moritz : Engadiner Post  
 Allgemeines Fremdenblatt  
 Zurich : Journal suisse des Boulangers et Confiseurs  
 Schw. Kaufm. Centralblatt (organe offic. de la Soc. suisse des Commerçants).  
 Blätter für Gesundheitspflege  
 Das Licht  
 Stuttgart : Vom Fels zum Meer  
 Der G. Kamerad  
 Das Kränzchen  
 Florence : Nazione.  
 Fieramosca.  
 Milan : Corriere della Sera  
 Il Secolo Illustrato  
 La Moda Illustrata  
 La Perseveranza  
 Naples : Mattino  
 Padoue : Il Comune (Giornale di Padova)  
 Rome : Tribuna  
 Il Messaggero  
 Reggio Em. : Italia Centrale  
 Turin : Gazzetta del Popolo  
 La Stampa (Gazzetta Piemont.)  
 Cronaca Agricola  
 Estrazioni Finanziarie  
 Gazzetta del Popolo della Domenica  
 Venice : Adriatico.  
 Gazz. di Venezia.  
 Rinnovamento  
 Difesa

doivent être adressées exclusivement  
 AUX FERMIERS

Haasenstein & Vogler

SION

Avenue de la gare

LAUSANNE, MONTREUX,  
 etc., etc.

INSERTIONS

aux prix les plus avantageux  
 dans toutes les autres Feuilles  
 du Canton, de la Suisse  
 et de l'Etranger

IMPRIMERIE  
 KLEINDIENST & SCHMID

LITHOGRAPHIE - RELIURE

Avenue de la Gare SION Avenue de la Gare

Spécialité de travaux pour Hôtels :

Cartes d'Hôtel avec vue  
 Livres à souche perforés avec ou sans vue  
 Têtes de lettres et enveloppes  
 Cartes d'adresse et de correspondance  
 Etiquettes sur papier gommé ou ordinaire  
 Cartes de menus, Cartes de vins  
 Registres en toute grandeur  
 Factures, Notes, Circulaires, Memorandums, Prix-courants  
 Cartes de visite  
 Programmes, Affiches, Formules de traites  
 Lettres de faire-part, Lettres d'avis  
 Labeurs, Brochures

Impression en noir ou en différentes couleurs

Exécution prompte et très soignée

— PRIX MODÉRÉS —

COLLÈGE DE BRIGUE

(Pensionnat du St-Esprit)

Etablissement de l'Etat complètement réorganisé et présentant toutes les garanties. — Gymnase (y compris la philosophie) avec un cours spécial d'allemand pour les élèves de langue française. — Excellente pension à un prix des plus modérés. — Réouverture le 23 septembre. — S'inscrire au plus tôt chez M. le Préfet du Collège. 6474-2s

On demande  
 deux bons domestiques à la Brasserie de St-Georges, Sion. 6486-2  
 Entrée de suite.

Tavillons

en sapin rouge et de toutes dimensions pour garniture de maisons et chalets, en magasin aux prix les plus réduits, chez Pierre Müller, fabrique de tavillons, Wolhusen, (Cl. Lucerne) 6487-3

Turbine. — A vendre à bon compte pour cause d'agrandissement de chute, une bonne 6490-2s

Turbine Girard

de la force de 10 chevaux, débit de 10 litres par seconde et par cheval, chute de 11 mètres, avec axe horizontal donnant 180 tours par minute. Les amateurs pourront la voir fonctionner jusqu'au 20 septembre, époque à laquelle elle sera disponible. S'adresser, Machine à battre, à Mollondins, Vaud.



Mise au concours

En exécution de l'ordonnance du Conseil fédéral du 29 décembre 1894, un certain nombre de jeunes gens, exclusivement du sexe masculin, doivent être formés au service télégraphique et seront, à cet effet, placés comme apprentis dans les bureaux télégraphiques de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classe.

Les postulants doivent justifier d'une bonne instruction et de la connaissance d'au moins deux des langues nationales. Ils devront être âgés de 16 ans au moins et de 22 ans au plus, et être exempts de défauts physiques pouvant les rendre impropres au service télégraphique.

Les offres, contenant une courte description de la vie du postulant, doivent être adressées, par écrit et franco, d'ici au 6 septembre 1898, à l'une des inspections des télégraphes à Lausanne, Berne, Olten, Zurich, St-Gall, Coire ou Bellinzzone; elles doivent être accompagnées :

1. de certificats d'école;
2. de certificats de mœurs;
3. de l'extrait de naissance ou acte d'origine (extrait des registres de l'état civil);
4. d'un certificat médical tenant particulièrement compte des organes de l'ouïe et de la vue.

Sur demande verbale ou affranchie, les inspections susmentionnées sont prêtes à donner les renseignements désirés.

En outre, les candidats devront se présenter personnellement, suivant l'invitation qui leur sera donnée par l'inspection des télégraphes, soit à cette inspection, soit à un bureau qui leur sera désigné par elle.

Berne, le 13 août 1898. [3.] 6477-2s

La direction des télégraphes :

F. H. R.

Fabrique d'armes PIRE & Cie  
 Anvers (Belgique) 6457-6  
 Prix-courant gratis sur demande

Foires de Bulle

(Gruyère-Suisse)

Marchés au bétail

Cette année-ci la grande foire de la St-Denis aura lieu les 28 et 29 septembre; celle d'octobre le 20.

6491-8

La Municipalité de Bulle.

Commerce de cuirs

J<sup>h</sup> Gauverit, Rue des 2 Marchés, Vevey.

cuirs forts, vaches lissées, croupons et veaux cirés, tiges de bottes et bottines, formes, outils, clouterie, fournitures en tous genres pour cordonniers. Le tout en marchandises de 1<sup>er</sup> choix et 1<sup>re</sup> fraîcheur aux prix les plus raisonnables. Par certaine quantité, il sera fait des avantages de prix et de transports. Il sera répondu à toutes les demandes de prix-courants.

6466-37

SE RECOMMANDE :

J<sup>h</sup> Gauverit.

COLLÈGE et PENSIONNAT

SPIRITUS SANCTUS

BRIGUE (Valais)

Le collège comprend un gymnase littéraire de six ans, un cours de philosophie d'une année et un cours spécial d'allemand pour les élèves français. Le pensionnat est dirigé par des ecclésiastiques. Le prix de la pension est de 40 fr. par mois. Le collège s'ouvre le 23 septembre. Pour programme, prospectus et autres renseignements, s'adresser au Préfet du collège. 6485-3s

Café Santos, très bon goût, les 10 kilo. 11.50  
 Café Bio fort 10 12. —  
 Café Campinos, supérieur, 10 14. —  
 Café extra supérieur, 10 15. —  
 Café Caracoll, rond, vert, 10 15.50  
 Café Mérande, extra beau, 10 15.50

Franco de port contre remboursement 6484-2

S'adresser, A. Duplan-Eggen, Olion. (Vaud)

Vitraux

SPÉCIAUX

POUR ÉGLISES dans tous les styles, depuis les plus simples aux plus riches. Garantie de longue durée par une exécution propre et soignée. Croquis et échantillons à disposition. Prix très modérés

Kirsch & Fleckner

Peinture sur verre, 6145

Fribourg.

(SUISSE).

Voitures d'occasion

Landau, vis-à-vis, mylord, panier à 4 places très légère, due à siège mobile, coupé, harnais et bons chevaux, prix très modéré. 6489-2

Plattner, 3, rue Dassier, Genève.

On demande

des ouvriers tavillonners. S'adresser au Café de la Poste, à Vionnaz. 6455



INGREDIENTS DE P. HARTMANN, pharmacien, Steckborn, No. 8363. (Thurgovie)

pour préparer soi-même un excellent cidre de ménage, parfaitement sain et savoureux. Prix fr. 3.50 la dose (sans sucre)

pour 150 litres, avec mode d'emploi. 6105-26

PRENDRE GARDE

aux contrefaçons. Certificats gratuits et franco à disposition. Dépôts : SION, Pharm. A. HOFMANN, Pharm. FAUST, Pharm. ZIMMERMANN; BRIGUE, Ph. GEMSCH; BURCHEN, Erasme LEHNER; MARTIGNYVILLE, Ph. MORAND; MUND, L. PFAFFEN.